

Décembre 2007

Diagnostic territorial du CBE des Cévennes

Zoom sur un secteur économique
Fiche n°4 :

Santé et services à la personne

« Le secteur des
services à la
personne amené
à se développer »



C.B.E des Cévennes
Comité de Bassin d'Emploi
des Cévennes
1 place Paul Comte
48 400 Florac (Lozère)

Tel : 04.66.45.26.38
Fax : 04.66.45.50.49
c.b.e.cevennes@wanadoo.fr
www.cbecevennes.org

Réalisé dans le cadre du programme «Emploi et Territoire»,
avec le soutien de :

Services de santé

- La présence des médecins généralistes

À l'échelle de la région, la couverture médicale est satisfaisante. Sur le département de la Lozère, on compte 10,6 médecins pour 10 000 habitants, moins que dans les autres départements. Sur le territoire CBE, 9 médecins sont présents pour environ 9 500 habitants (chiffre quasiment identique à la moyenne lozérienne).

- La présence des médecins spécialistes

La densité moyenne est de 10,8 pour 10 000 habitants en Languedoc-Roussillon, elle est de 4,8 pour la Lozère. Sur la zone CBE, on ne dénombre aucun spécialiste mis à part les 2 dentistes et les 4 kinésithérapeutes.

- Localisation des services de santé



Problématiques

- Un territoire qui impose des contraintes (déplacements, saisonnalité de l'activité) n'attirant pas de nouveaux médecins.
- Mais des besoins réels en médecine générale.
Les collectivités locales prennent conscience du problème de l'installation de nouveaux médecins sur le territoire. Des communes se sont mobilisées pour faire venir un médecin. Mais il est plus difficile de les faire travailler sur l'anticipation des départs à la retraite.
- Très peu de spécialistes présents sur le territoire : cela pose la question de l'accès aux soins et des déplacements vers les villes de Mende ou Alès.
- Un bon maillage du territoire en soins infirmiers mais des difficultés liées aux temps de trajet et à l'augmentation de la charge de travail. En terme d'emplois, de nouvelles installations semblent possibles dès à présent pour améliorer l'offre en soins infirmiers.

Le territoire n'a pas vraiment de prise pour développer l'emploi dans ce secteur. **Son rôle est de créer les conditions à l'implantation durable des services de soins** par la mise en place de maisons de santé, de centres de soins infirmiers... Bien que la problématique de l'installation de médecins soit présente au niveau national, il est à souligner l'importance de développer les services susceptibles d'attirer de nouveaux professionnels de santé (crèches, écoles, services publics, offre culturelle,...).

À RETENIR : la santé... un service public ?

- En terme d'emplois : le secteur des soins infirmiers pourrait encore se développer.
- Les installations de médecins généralistes et de spécialistes sur le territoire sont fortement liées à son attractivité et à la mise en œuvre par les collectivités de dispositifs incitatifs.

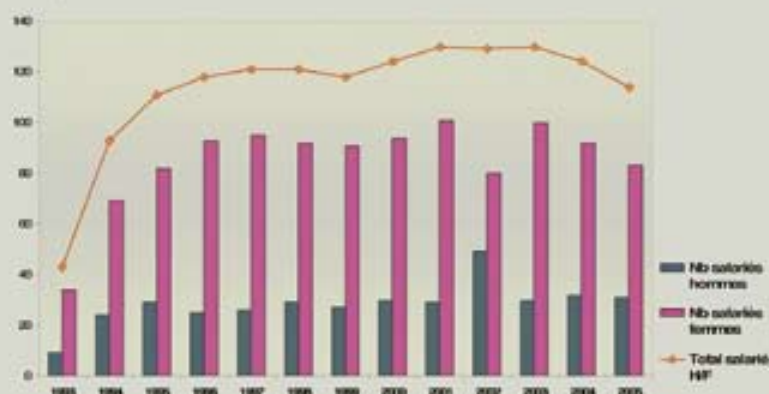
Services à la personne

Les types d'activités concernées sont l'accueil d'enfants en difficulté, l'accueil d'adultes handicapés, l'accueil de personnes âgées, la crèche et la garderie d'enfants, l'aide à domicile et les autres formes d'action sociale.

Les données ASSEDIC ne nous informent que sur les salariés des structures qui ont leur siège sur le territoire.

- Évolution de l'emploi dans le secteur de l'aide à la personne

(Source : ASSEDIC)



- Zoom sur le secteur de l'aide à domicile

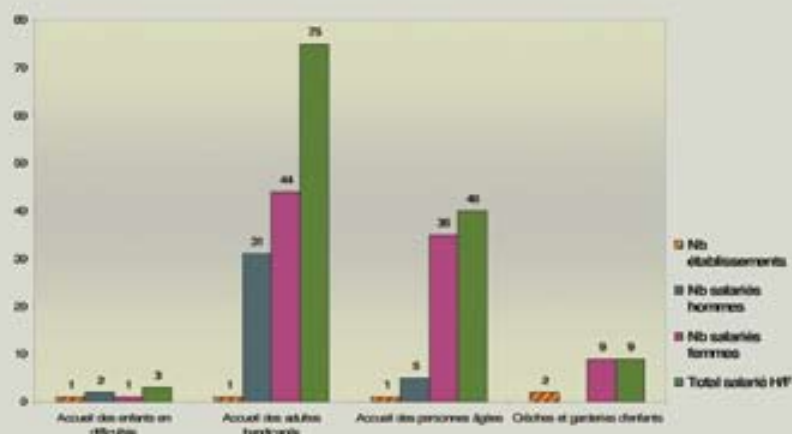
Il existe quatre associations locales de l'ADMR sur le territoire. Elles salarient actuellement 127 personnes. Le nombre d'équivalent temps plein est de 32,6.

Sources : données de la Fédération Départementale ADMR, novembre 2007.

D'autres associations interviennent sur le territoire : Présence Rurale, Aloes... Nous ne disposons pas de données des concurrents.

- Emploi salarié dans le secteur de l'aide à la personne - CBE des Cévennes

(Source : ASSEDIC, au 31/12/06)



Problématiques

- Actuellement ce secteur concerne principalement les services paramédicaux en direction des adultes handicapés ou des personnes âgées. Ce dernier secteur, compte tenu du vieillissement de la population est amené à se développer.
- L'aide à domicile est aussi en développement. Les salariés des associations de services à domicile ont souvent des contrats très précaires, à temps partiel, avec des conditions de travail hétérogènes selon l'employeur. Il y a nécessité de travailler en faveur d'une meilleure coordination de ces services sur le territoire pour améliorer la stabilité des emplois et favoriser la formation des personnels.
- On note en Lozère une arrivée sur le marché d'entreprises privées de services à la personne. Elles sont en train de conquérir des parts de marché, notamment en ce qui concerne l'entretien de propriétés, le soutien scolaire, l'informatique... secteurs peu explorés par les associations locales. Il existe un fort potentiel de développement de ces métiers, notamment en terme d'entretien de propriétés à destination des résidents secondaires (51 % du parc de logements).

À RETENIR : les services à la personne, un secteur générateur d'activité dans les années à venir

- secteur employant une majorité de femmes.
- conditions de travail difficiles et précarité de certains emplois.
- secteur qui se développe et diversifie ses activités et ses publics : de l'aide à domicile au conseil en informatique.